



Inversion de compteurs d'eau. décomptes suite à une fuite

Par **Dandan**, le **14/10/2009** à **16:29**

Bonjour,

Lors de l'état des lieux de départ de ma location, j'apprends que les compteurs d'eau de l'appartement loué et de l'appartement voisin étaient inversés (!), et que de ce fait une fuite importante (sur une vanne d'alimentation du chauffe eau) n'a pas été détectée... Aucuns dégâts, mais une « consommation » exorbitante et 2000 euros me sont réclamés.

L'immeuble est récent, l'appartement loué depuis sa livraison il y a environ 4 ans. L'inversion date de cette livraison par le constructeur qui a donné les mauvaises références de compteurs au syndic. Les deux appartements étant assez semblables et occupés par des familles de 4-5 personnes, l'inversion n'avait jamais été identifiée.

Les relevés montrent que la fuite pouvait être suspectée dès fin décembre 2008. Du fait de l'inversion l'information ne remonte à moi que lors de mon départ plus de huit mois plus tard. Comment contester ces sommes réclamées ? Comment déterminer les responsabilités ? Le constructeur n'a-t-il pas une part de responsabilité ?